

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 février 2015 – 20h

### Compte-rendu

Présents : M. DEQUE Gérard (Président), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. BELOT Roger, Mme PONS-DOTAL Marie-Laure (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. PAQUETTE Florent, M. GUYON Gérard (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. POIX-DAUDE Denis, Mme BIESSE Danièle, Mme ANDREZ Isabelle, M. MOREL Michel (Jougne), M. PASQUIER Daniel, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène, (Labergement Sainte-Marie), M. SAGET Fabrice ( La Planée), M. LIETTA Claude, M. PODICO Christophe (Malbuisson), Mme CHARDON Dominique (Malpas), M. WAUTHY Bernard, Mme BERTIN Odile, Mme CHEVALET Marie-Pierre (Métabief), M. BILLET Serge, M. ROBBE Marcel (Montperreux), M. FAIVRE Michel, Mme LOCATELLI Murielle (Oye et Pallet), M. JACQUEMIN-VERGUET Claude (Les Longevilles Mont d'Or), M. VUILLAUME Jean-Paul (Remoray Boujeons), , M. PARRAUD Michel (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint-Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Excusés : M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison-Neuve), M. BRACHOTTE Patrice (Les Fourgs), M. VEROT Luc ayant donné procuration à Mme ANDREZ Isabelle, M. LORIN Joël ayant donné procuration à M. PASQUIER Daniel, Mme JEANNINGROS Caroline, M. SEGUIN Michel représenté par M. SAGET Fabrice (La Planée), M. CAPELLI Daniel (Montperreux), M. CHEVASSU Lionel (Rochejean), M. LIEGEON Patrick (Saint-Point-Lac).

Le Président invite le conseil communautaire à approuver le compte rendu de l'assemblée du 16 décembre 2014. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte-rendu.

Le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Joseph RODA, conseiller municipal de la commune des Longevilles Mont d'or, membre de la commission « environnement, déchets », décédé le 7 février 2015.

## I Finances

### 1-1 Débat d'orientation budgétaire

Madame BULLE LESCOFFIT explique que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne ainsi aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité, et à ce titre il doit se concevoir comme un outil pédagogique

associant l'ensemble des élus. C'est pourquoi la CCMO2L a choisi d'organiser ce débat quand bien même aucune obligation réglementaire ne s'impose à elle.

Madame BULLE LESCOFFIT présente ce débat d'orientation budgétaire qui a fait l'objet d'un document remis à chacun des conseillers.

Le Président remercie Madame BULLE LESCOFFIT et Madame BADOZ pour cette présentation. Ce débat permet de disposer d'une vision claire et synthétique de la situation financière de la collectivité. Par la suite, il conviendra de se positionner quant à une éventuelle augmentation de la fiscalité. La commission finances et le bureau devront examiner cette question prochainement.

Monsieur VUILLAUME signale que la redevance incitative ne représentera pas une charge puisqu'elle fera l'objet d'un budget annexe obligatoirement voté en équilibre. Il signale par ailleurs que le produit de la TEOM génère actuellement un excédent sur le budget général, lequel a permis de financer intégralement les travaux de la déchèterie. Dès lors que le budget annexe sera créé, le budget général se trouvera privé de cette ressource financière.

Le Président confirme qu'effectivement, l'excédent cumulé du budget général provient essentiellement de l'excédent dégagé annuellement par le service Ordures Ménagères.

Monsieur HERNANDEZ s'interroge sur l'opportunité de payer comptant des investissements tels que la déchèterie, à l'heure où les taux d'intérêt sont historiquement bas, ce qui permettrait de conserver une marge sur le budget général et d'éviter à terme d'augmenter les impôts.

Le Président considère que le choix entre emprunt et autofinancement a été évoquée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, étant rappelé que les excédents obligatoirement placés au Trésor public ne génèrent aucuns intérêts. En raison des taux d'intérêts actuels, la question se pose effectivement.

S'agissant de la possibilité de renégocier les emprunts, le Président indique que la commission finances a étudié la question. La conjoncture actuelle n'est pas favorable au rachat des emprunts contractés en francs suisses.

Monsieur HERNANDEZ demande un complément d'informations en ce qui concerne le déficit du budget tourisme. Le Président précise que ce déficit va augmenter, en raison des investissements qui ont été réalisés, de la contribution au syndicat mixte du Mont d'Or à hauteur de 100 000 euros, des 292 000 euros versés au Syndicat mixte des deux Lacs. Il rappelle que le choix a été fait de conserver ce budget Tourisme distinctement du budget général.

## **1-2 Remboursement de frais**

Le président expose qu'il y a lieu de rembourser à Monsieur Anthony MESSIKA les frais de péage, de parking, et de restauration engagés lors du déplacement effectué avec Monsieur Claude JACQUEMIN VERGUET à Dijon le 10 décembre dernier afin de rencontrer les services de RFF et de la SNCF au sujet du captage d'eau dans le tunnel ferroviaire.

Le montant de ces frais s'élève à 73.30 €.

Le bureau a émis un avis favorable.

Le Président invite le conseil à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement des frais engagés au titre de ce déplacement.***

## **II Administration générale**

### **2-1 Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Président explique que toutes les communes ne sont pas encore dotées de ce système. Il permet que les délibérations soient visées rapidement par la sous-préfecture. Il ajoute que si les délégués souhaitent un complément d'informations, Madame BADOZ pourra les renseigner sur les démarches à entreprendre.

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le président invite le conseil à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents:***

- ***approuve le recours à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;***
- ***autorise le président à choisir un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur et de souscrire un contrat avec une autorité de certification homologuée pour l'obtention d'un certificat électronique***
- ***autorise le Président à signer la convention de télétransmission inhérente avec le Préfet.***

Le Président ajoute pour information qu'il est possible de signer électroniquement les parapheurs à distance via un service dont le coût est d'environ 150 euros par an. Il se propose de donner plus d'informations à ce sujet à ceux le requérant.

### **2-2 Assurance – Avenant n°1 au contrat Dommages aux biens**

Décision prise par délégation en application de la délibération du 23 avril 2014

Le 25 novembre 2014, un avenant n°1 au contrat d'assurance Dommages aux biens conclu avec la SMACL a été établi afin de modifier la superficie assurée au titre de la déchèterie.

Superficie suite à réhabilitation : 468 m2.

Le montant de la cotisation supplémentaire est de 279.51 € TTC.

### **2-3 Mise à jour de la désignation des membres au sein des commissions**

Le Président énonce que suite à des démissions au sein des conseils municipaux, il convient de modifier la liste des membres de certaines commissions communautaires à savoir :

Commission	Commune	Ancien représentant	Nouveau représentant
Finances développement économique	Rochejean	Mme MONNARD Françoise	M. CHEVASSU Lionel
Finances développement économique	La Planée	Mme LARESCHE Béatrice	M. BOINOT Daniel
Communication	Les Fourgs	Mme HENRY Sylviane	Mme MAIRE Laura

Monsieur JACQUEMIN VERGUET informe qu'il représentera dorénavant la commune des Longevilles Mont d'Or au sein de la commission environnement, déchets.

Le conseil est invité à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation de ces membres.***

#### **2-4 Création officielle de la sous-commission culture**

Le Président explique que par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a validé la création de commissions communautaires parmi lesquelles figure la commission « communication culture ». Dans les faits, la commission communication-culture se réunit en fonction des thématiques abordées. Une sous-commission, composée de membres distincts et non officiellement désignés participent donc régulièrement à des réunions relatives à la culture sous le pilotage de Daniel PINARD.

Le Président explique qu'une réflexion a été engagée sur la prise de compétence culturelle par la communauté de communes. Toutefois cette question soulève une problématique d'ordre juridique. En effet, un transfert intégral de la compétence à la communauté de communes priverait les communes de la possibilité de subventionner les différentes manifestations culturelles sur leur territoire. La communauté de communes travaille à la définition d'une compétence de manière à ce que cette sous commission culturelle intercommunale puisse fonctionner avec un budget, une régie, mais sans toutefois porter atteinte à la compétence culturelle des communes, notamment en matière d'attribution des subventions. Le président explique que la réflexion se poursuit et que le conseil sera informé des suites données. Il ne s'agit en aucun cas de décourager les personnes qui s'impliquent pour l'événementiel culturel.

Afin d'officialiser l'existence de cette sous-commission culture, il est demandé au conseil communautaire de valider son existence, de procéder à l'élection de ses membres, et de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Le Président annonce qu'il manque encore quelques membres à la liste ci-dessous. Il fait un tour de table pour compléter les noms manquants. Il est rappelé que la qualité de conseiller municipal est nécessaire pour pouvoir y siéger.

COMMUNES	CULTURE
FOURCATIER MN	
LES FOURGS	HENRY Sylviane
LES GRANGETTES	BAVEREL J-Claude BARTHET FAVARD véronique
LES HOPITAUX NEUFS	PINARD Daniel
LES HOPITAUX VIEUX	RENAUD Steve
JOUGNE	
LABERGEMENT	JEANNOT Céline
LES LONGEVILLES	TAMBORINI Mickaël
MALBUISSON	BONNEL Isabelle
MALPAS	RECEVEUR Marie
METABIEF	ZENDLOWSKI Christophe
MONTPERREUX	CHAUVIN Catherine
OYE ET PALLET	BROSSARD Corinne
LA PLANEE	OUDOT Delphine
REMORAY BOUJEONS	
ROCHEJEAN	GRANDMOTTET Delphine
SAINT-ANTOINE	BASSI Laurence
SAINT POINT LAC	
TOUILLON LOULETEL	OLIVIER Damien

### III Mission Locale du Haut Doubs

Le Président expose que la mission locale du Haut Doubs est une association qui aide à l'insertion des jeunes en difficulté, parfois même en dérive. Madame BULLE LESCOFFIT représente la communauté de communes au sein de cette association.

Comme chaque année, la mission Locale du Haut Doubs a sollicité la communauté de communes afin qu'elle lui verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 088.10 € soit 0.90€ / habitant (pour mémoire subvention versée en 2014 : 10 088.10€).

Le président ajoute que l'association obtient des résultats significatifs, elle parvient à remettre sur les rails certains jeunes.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de cette subvention au profit de la Mission Locale du Haut-Doubs.***

### IV Elimination des déchets et environnement

#### 4-1 Modification du règlement de la déchèterie

Monsieur Anthony MESSIKA expose que les horaires d'ouverture ayant été modifiés suite au conseil communautaire du 16 décembre 2014, il convient de modifier le règlement de la déchèterie.

Par ailleurs, la commission environnement a procédé à la révision des tarifs concernant les apports à la déchèterie, et de manière à mettre en place le tarif concernant la filière des incinérables, récemment instaurée. Pour rappel, la déchèterie est un service gratuit pour les particuliers résidents sur le territoire de la communauté de communes, en limitant les apports suivant le règlement du site (1 m<sup>3</sup> maximum par voyage et par jour, 3 m<sup>3</sup> pour les déchets verts). Les volumes supplémentaires sont facturés au particulier. Concernant les professionnels, la facturation est établie pour tout apport.

Monsieur MESSIKA présente le tableau transmis au conseil. Il précise que les incinérables sont une nouvelle filière mise en place suite à la réhabilitation de la déchèterie.

Suite à une interrogation de Madame ANDREZ, Monsieur MESSIKA explique que toutes les carrières sur le territoire peuvent accepter les gravats en quantité. Les professionnels peuvent les apporter en ces points.

Monsieur VUILLAUME ajoute que les gravats sont acceptés gratuitement à la déchèterie dans la limite d'1 m<sup>3</sup>. Monsieur MESSIKA explique qu'avec le dimensionnement de l'ancienne déchèterie, les bennes arrivaient vite à saturation. Ce fonctionnement va être revu par la commission.

En ce qui concerne les encombrants, Madame PONS DOTAL souhaite savoir si le tarif va comprendre le futur broyage à PREVAL, ou s'il s'agit encore d'enfouissement.

Monsieur MESSIKA explique que la communauté ne dispose pas encore du nouveau tarif de PREVAL. Il est souhaité que ce tarif soit réduit en 2016, en raison de la mise en place d'une nouvelle filière, celle des meubles, soutenue par un éco-organisme, et par conséquent gratuite. Parmi les déchets constituant aujourd'hui encore des encombrants, les deux tiers seront traités dans le cadre de cette nouvelle filière « déchets d'ameublement » gratuite.

Le Président invite le conseil à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées au règlement de la déchetterie.***

#### **4-2 Convention avec le SMCOM pour l'accès des habitants de Vaux-et-Chantegrue à la déchèterie de La Fuvelle**

Monsieur MESSIKA expose qu'il s'agit d'une convention à conclure avec le SMCOM pour autoriser l'accès des habitants de Vaux-et-Chantegrue à la déchèterie de La Fuvelle.

Le SMCOM avait déjà formulé une telle demande il y a deux ans, mais en raison du dimensionnement de la déchèterie à cette période, cela ne leur avait pas été accordé. Il avait été convenu que cette question serait à nouveau étudiée une fois la déchèterie réhabilitée. La convention jointe à l'ordre du jour est présentée au conseil.

Monsieur MESSIKA spécifie les conditions de paiement mentionnées dans cette convention. Il est proposé ainsi d'adopter les mêmes critères d'acceptation que ceux appliqués aux habitants de la CCMO2L, et de mettre en place une facturation au Syndicat basée sur les coûts réels du fonctionnement de la déchèterie, proratisés en fonction du nombre d'habitants. L'impact financier pour la commune de Vaux et Chantegrue représente 14 254,98 euros pour l'année 2013, et 12000 euros pour 2014.

Monsieur VUILLAUME ajoute que la commune de Vaux et Chantegrue s'est engagée à verser la somme de 6000 euros environ dont elle est redevable au titre de l'évacuation des déchets enfouis dans le tunnel du Mont d'Or.

Le Président invite le conseil à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention joint en annexe.***

## **V Ressources humaines**

### **Poste de chargé d'assainissement**

Le Président propose de valider le contrat de l'agent chargé d'assainissement. Aujourd'hui, il n'est plus possible de prolonger ce contrat en CDD. La commission assainissement a examiné son rôle et le travail effectué. Elle a été consultée par courrier le 14 janvier dernier et elle a émis un avis favorable pour que ce poste soit pérennisé. Aussi est-il proposé de valider cet emploi.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de statuer sur la création d'un poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 février 2015, ce qui représente un coût global annuel de 23 919.72 € pour la collectivité, charges comprises, soit pour l'agent 1 227.70 € mensuel.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.***

## **VI Tourisme - Convention avec Haut Doubs Nordique**

Monsieur HERNANDEZ présente cette association qui regroupe l'ensemble des sites de ski de fond sur le département du Doubs. La communauté de communes a perçu 170 000 euros en 2014 de recettes au titre de la redevance ski de fond sur le territoire de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs. 5,5 % sont reversés sous forme de participation à Haut-Doubs Nordique, soit 9350 euros pour l'année 2014.

Parmi les membres de l'association, 4 vont être désignés pour siéger au sein de l'Espace Nordique Jurassien, association qui chapeaute les associations des 3 départements : Doubs Ain et Jura. Pour le moment, seuls deux sont désignés : M. Jean Marie SAILLARD et lui-même.

Les missions de Haut Doubs nordique et de l'ENJ consistent à promouvoir le ski de fond, à communiquer, à dresser des bilans, à concevoir des projets et enfin à solliciter des subventions notamment auprès du commissariat de massif, du conseil général, du conseil régional, etc.

Haut Doubs nordique existe depuis septembre 1990. L'ensemble des sites contribuent de la même manière : la CCHD, la CCL, la communauté de communes du Val de Morteau, etc.

Le président considère que l'Espace Nordique Jurassien est une réussite, notamment en termes de promotion, de cartographie, de mise en place de webcams sur les sites, d'obtention de subventions du commissariat de massif assez conséquentes.

Madame TRIMAILLE informe que lors de la Transjurassienne, les participants ont reçu un dépliant de l'ENJ, comportant une carte des pistes, ainsi que des spots de patinage, parmi lesquels figuraient le lac de Saint point et le lac de Remoray. Ce pose une question de responsabilité car il est indiqué sur ces cartes que ce sont des lieux de patinage.

Monsieur HERNANDEZ est invité à faire remonter l'information lors d'une prochaine réunion à l'ENJ.

Avant de soumettre le point à délibération, Monsieur HERNANDEZ fait un point sur le tourisme, plus particulièrement sur le dossier randonnée. La CCMO2L travaille depuis plusieurs mois sur ce dossier. Un budget de plus de 400 000 € a été voté en vue de la

réfection totale de l'ensemble des réseaux, de tous les parcours VTT et randonnée pédestre, du balisage, et des panneaux d'information d'entrée des villages.

Il a été demandé aux communes de désigner une personne compétente afin de valider les informations devant paraître sur ces panneaux.

Anne Sophie DORNIER de l'Office de Tourisme, Sébastien DONZELOT, et également Vincent FLEUROT, vont interpeler les référents de chaque commune pour s'assurer de ces vérifications. Aussi Didier HERNANDEZ souhaitait sensibiliser le conseil à ce sujet. Dans les 3 prochaines semaines, les communes vont être contactées, afin de convenir d'un rendez-vous avec le référent et il faudra valider en l'espace d'une heure ou deux heures, selon les communes, l'ensemble des informations.

Il précise que certaines communes n'ont pas encore désigné de référent : Fourcatier Maison Neuve, Oye et Pallet...

Le Président ajoute que la randonnée n'est pas un sujet aussi simple qu'il y paraît. La première difficulté relève des conventions de passage qu'il a fallu négocier. Il avait été prévu de lancer les applications I-phone au mois de juillet de l'année dernière. Or, ce sera pour l'été prochain.

Le président invite le conseil communautaire à délibérer.

***Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention ci-joint.***

## Divers

- Le Président évoque la maison du patrimoine, inaugurée à Remoray-Boujeons. Ce presbytère est un joyau avec sa tapisserie classée. Il encourage à le visiter. Il souligne la qualité de l'intervention de la conservatrice lors de cette inauguration.

- Didier HERNANDEZ fait part d'une réunion à laquelle il a participé récemment à la maison de la réserve. Il s'avère que l'association est en difficulté financière. Dans ces conditions, il lui est difficile de proposer des produits nouveaux, ce qui réduit l'attractivité du public.

Le Président estime qu'il faut retravailler sur cette question, et voir de quelle manière la communauté peut apporter son soutien, notamment pour le renouvellement des expositions. Ce qui leur manque actuellement, c'est de retrouver une dynamique d'exposition, d'animation. Il propose que ce dossier soit réétudié en commission tourisme.

- Monsieur HERNANDEZ ajoute que l'assistance technique « bois tronçonné » de l'ONF est augmentée pour les grumes résineux de 1.58 à 2.50 le mètre cube sous écorce, soit une augmentation assez sévère. Il propose qu'une déclaration commune à l'ONF soit faite relative à cette augmentation.

La séance est levée à 21h30

Le Président

G. DEQUE

